

# PANTALON

## PATROL

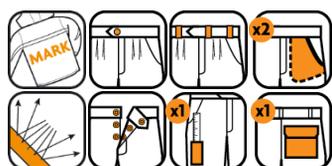
DATE: 13/01/2015



Jaune / Bleu



Orange/ Bleu



Couleurs	36/48 XS	40/42 S	44/46 M	48/50 L	52/54 XL	56/58 XXL
Jaune / Bleu	7PAJPXS	7PAJPS	7PAJPM	7PAJPL	7PAJPXL	7PAJPXXL
Orange / Bleu	---	7PAOPS	7PAOPM	7PAOPL	7PAOPXL	7PAOPXXL

### Description Générale / Matériaux

Tissu Haute-visibilité	60 % coton / 40 % polyester 245 g/m <sup>2</sup>
Tissus de contraste	35 % coton / 65 % polyester 245 g/m <sup>2</sup>
Fermeture	Taille : Bouton ; Braguette : Boutons avec rabat
Bandes	Bandes rétro réfléchive cousues (2 bandes sur chaque jambe)
Poches	2 poche repose-main, 1 poche arrière avec rabat, 1 poche mètre sur la jambe droite

## Packaging & Stockage

× 1 =   
1 pièce par sachet

× 10 =   
10 sachets par carton

Toujours transporter et stocker l'article dans son emballage d'origine. Stocker dans un endroit sec, à l'abri des rayons direct du soleil

## Normalisation

Ce vêtement est conforme au modèle de l'équipement de protection individuelle ayant fait l'objet de

**L'attestation CE de type n° 7316 (Issue 1).  
Délivrée par SATRA (organisme notifié n° 0321)**

EN 20471:2013 Classe 2



- Surface matière = 2/3



Ce modèle est en conformité avec la norme EN340

### Instructions de lavage:

20 lavages possibles



## Explication générale des normes

### EN 20471:2013

**Vêtement haute-visibilité à usage professionnel**

- Classe 1 : Niveau minimal de protection (0.14 m<sup>2</sup> de tissu fluorescent, 0.10 m<sup>2</sup> de bandes rétro réfléchives)
- Classe 2: Niveau de protection intermédiaire (0.50 m<sup>2</sup> de tissu fluorescent, 0.13 m<sup>2</sup> de bandes rétro réfléchives)
- Classe 3: Niveau de protection maximal (0.80 m<sup>2</sup> de tissu fluorescent, 0.20 m<sup>2</sup> de bandes rétro réfléchives)



### EN 340:2003

**Vêtement de protection – Exigences générales**

- Ergonomie
- Innocuité
- Désignation de la taille
- Vieillessement
- Compatibilité et marquage du vêtement de protection et des informations qui doivent être fournies par le fabricant avec le vêtement de protection



### EN 342: 2004

**Vêtement de protection contre le froid**

- A: Résistance thermique I<sub>CLER</sub>
- B: Résistance thermique I<sub>CLE</sub>
- C: Perméabilité à l'air (3 niveaux)
- D: Résistance à la pénétration d'eau (2 niveaux)



### EN 343: 2003

**Vêtement de protection contre la pluie**

- X: Résistance à la pénétration d'eau (3 niveaux)
- Y: Résistance à la vapeur d'eau – propriétés respirantes (3 niveaux)



### EN 14058: 2004

**Vêtement de protection contre les climats frais**

- A : Classe de résistance thermique (3 niveaux)
- B : Classe de perméabilité à l'air (3 niveaux)
- C : Classe de résistance à la pénétration d'eau (2 niveaux)
- D : Valeur de l'isolation I<sub>cler</sub>
- E : Valeur de l'isolation I<sub>cle</sub>

